

N° 12-121/ANC/BN-SG

ANALYSE CRITIQUE DU PROJET DE DECOUPAGE ELECTORAL DU GOUVERNEMENT

I - INTRODUCTION

Dans son n°0058 du 08 mars 2012, le journal "**Focus Infos**" publie un projet de découpage électoral sur lequel "*travaillerait le gouvernement*" et qui établirait à 97 le nombre de sièges de député à l'Assemblée nationale. Avant de faire une analyse critique de ce projet, l'ANC reprend ci-après, l'intégralité de l'article de Focus Infos.

II – LE PROJET GOUVERNEMENTAL

« Pour parvenir à l'élaboration d'un découpage électoral équitable, le gouvernement souhaite prendre en compte les paramètres suivants :

- *Garantir une juste représentativité des habitants de chaque circonscription électorale ;*
- *Intégrer la création de (5) nouvelles préfectures ;*
- *Veiller au rééquilibrage en faveur de la ville de Lomé et de la préfecture du Golfe ; une des recommandations précises de la mission électorale de l'UE.*
- *Considérer les conditions d'accessibilité de certaines parties du territoire national ainsi que les spécificités démographiques et géographiques notamment la densité démographique et le caractère urbain ou rural des espaces considérés.*

« Outre ces paramètres, il s'agit également de ne pas provoquer une inflation importante du nombre de députés qui grèverait le budget de l'Etat et impacterait le fonctionnement de l'Assemblée Nationale.

« Sur cette base, le scénario serait de :

- *Garantir à toutes les autres préfectures existantes ou créées un minimum de deux(2) députés **pour assurer un scrutin par liste** ;*
- *Répartir les sièges de député en appliquant un critère pondéré de représentativité intégrant la démographie et la superficie de chaque circonscription électorale ;*
- *Assurer un minimum de (9) députés à la ville de Lomé et à la préfecture du Golfe pouvant être réunifiées en une unique circonscription électorale.*

« Le critère pondéré de représentativité des circonscriptions électorales intègre le paramètre démographique à hauteur de 70% et la superficie à 30%.

« Le calcul a été conduit en considérant la Ville de Lomé et la préfecture du Golfe comme deux circonscriptions distinctes. Si la réunification de ces deux circonscriptions était confirmée, il suffira de faire la somme des sièges obtenus par ces deux entités pour obtenir le nombre de sièges total des deux entités réunies.

« Le processus de calcul consiste dans un premier temps à répartir les 81 sièges en vigueur en 2007 selon le critère pondéré de représentativité pour en déduire le nombre de sièges à attribuer dans le cadre de la nouvelle carte électorale en arrondissant les résultats bruts donnés par le calcul.

« Après attribution définitive, le nombre total de sièges s'élève à 97.

La pondération des paramètres de démographie et de superficie permet d'harmoniser les distorsions entre les circonscriptions présentant des configurations différentes en population, densité d'occupation et le caractère urbain et rural.

« Dans le tableau suivant, les préfectures prises en exemple ont un même ratio pondéré de représentativité pour des populations et des superficies contrastées.

« L'utilisation de ce ratio pondéré semble assurer une certaine équité entre les circonscriptions électorales. »

Le TABLEAU 1, qui fait partie de l'article de Focus Infos, présente le scénario gouvernemental de répartition des paramètres de démographie et de superficie.

TABLEAU 1.
Nombre de sièges de député par préfecture suivant le scénario gouvernemental
de répartition des paramètres de démographie et de superficie

Région	Préfecture	Superficie en km ²	Population RGP 2010	Densité hab/km ²	Ratio population	Ratio superficie	Ratio pondéré (80%,20%)	Ratio pondéré (75%,25%)	Ratio pondéré (70%,30%)	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012
Centrale	Blitta	3 194	137 658	43	2,22%	5,65%	2,91%	3,08%	3,25%	2,63	3	3	0
	Sotouboua	4 434	158 425	36	2,56%	7,84%	3,62%	3,88%	4,14%	3,36	3	3	0
	Tchamba	3 160	131 674	42	2,13%	5,59%	2,82%	2,99%	3,16%	2,56	3	2	1
	Tchaoudjo	2 625	190 114	72	3,07%	4,64%	3,38%	3,46%	3,54%	2,87	3	3	0
Centrale		13 413	617 871	46	9,98%	23,72%	12,73%	13,41%	14,10%	11,42	12	11	1
Kara	Assoli	845	51 491	61	0,83%	1,49%	0,96%	1,00%	1,03%	0,83	2	2	0
	Bassar	3 300	119 717	36	1,93%	5,83%	2,71%	2,91%	3,10%	2,51	3	3	0
	Binah	545	70 054	129	1,13%	0,96%	1,10%	1,09%	1,08%	0,88	2	2	0
	Dankpen	2 660	130 723	49	2,11%	4,70%	2,63%	2,76%	2,89%	2,34	2	2	0
	Doufelgou	1 232	78 635	64	1,27%	2,18%	1,45%	1,50%	1,54%	1,25	2	2	0
	Kéran	1 785	94 061	53	1,52%	3,16%	1,85%	1,93%	2,01%	1,63	2	2	0
	Kozah	1 083	225 259	208	3,64%	1,91%	3,29%	3,21%	3,12%	2,53	3	3	0
Kara		11 450	769 940	67	12,44%	20,24%	14,00%	14,39%	14,78%	11,97	16	16	0
Maritime	Avé	1 043	97 830	94	1,58%	1,84%	1,63%	1,65%	1,66%	1,34	2	2	0
	Bas-Mono	414	88 846	215	1,44%	0,73%	1,29%	1,26%	1,22%	0,99	2	0	2
	Golfe	249	732 846	2943	11,84%	0,44%	9,56%	8,99%	8,42%	6,82	7	2	5
	Lomé	90	837 437	9305	13,53%	0,16%	10,85%	10,18%	9,52%	7,71	8	5	3
	Lacs	365	172 148	472	2,78%	0,65%	2,35%	2,25%	2,14%	1,73	2	3	-1
	Vo	703	210 075	299	3,39%	1,24%	2,96%	2,86%	2,75%	2,23	2	3	-1
	Yoto	1 270	165 596	130	2,67%	2,25%	2,59%	2,57%	2,55%	2,06	2	3	-1
	Zio	1 980	295 177	149	4,77%	3,50%	4,51%	4,45%	4,39%	3,55	4	3	1
Maritime		6 114	2 599 955	425	41,99%	10,81%	35,76%	34,20%	32,64%	26,44	29	21	8
Plateaux	Agou	923	84 890	92	1,37%	1,63%	1,42%	1,44%	1,45%	1,17	2	2	0
	Akébou	1 220	62 245	51	1,01%	2,16%	1,24%	1,29%	1,35%	1,09	2	0	2
	Amou	1 715	105 091	61	1,70%	3,03%	1,96%	2,03%	2,10%	1,70	2	3	-1
	Anié	1 329	95 090	72	1,54%	2,35%	1,70%	1,74%	1,78%	1,44	2	0	2
	Danyi	418	38 742	93	0,63%	0,74%	0,65%	0,65%	0,66%	0,53	2	2	0
	Est-Mono	2 506	121 789	49	1,97%	4,43%	2,46%	2,58%	2,71%	2,19	2	2	0
	Haho	3 078	247 817	81	4,00%	5,44%	4,29%	4,36%	4,43%	3,59	4	2	2
	Kloto	571	139 043	244	2,25%	1,01%	2,00%	1,94%	1,87%	1,52	2	3	-1
	Kpélé	909	75 890	83	1,23%	1,61%	1,30%	1,32%	1,34%	1,09	2	0	2
	Moyen-Mono	602	77 286	128	1,25%	1,06%	1,21%	1,20%	1,19%	0,97	2	2	0
	Ogou	2 504	226 308	90	3,66%	4,43%	3,81%	3,85%	3,89%	3,15	3	3	0
Wawa	1 208	100 974	84	1,63%	2,14%	1,73%	1,76%	1,78%	1,44	2	3	-1	
Plateaux		16 983	1 375 165	81	22,21%	30,03%	23,77%	24,17%	24,56%	19,89	27	22	5
Savanes	Cinkassé	302	78 592	260	1,27%	0,53%	1,12%	1,09%	1,05%	0,85	2	0	2
	Kpendjal	1 746	155 091	89	2,51%	3,09%	2,62%	2,65%	2,68%	2,17	2	2	0
	Oti	4 258	190 543	45	3,08%	7,53%	3,97%	4,19%	4,41%	3,57	4	3	1
	Tandjoare	1 087	117 519	108	1,90%	1,92%	1,90%	1,90%	1,91%	1,54	2	2	0
	Tône	1 206	286 479	238	4,63%	2,13%	4,13%	4,00%	3,88%	3,14	3	4	-1
Savanes		8 599	828 224	96	13,38%	15,20%	13,74%	13,83%	13,93%	11,28	13	11	2
Total Général		56 559	6 191 155	109	100%	100%	100%	100%	100%	81	97	81	16

III – ANALYSE CRITIQUE DU PROJET GOUVERNEMENTAL

Le projet gouvernemental appelle les observations ci-après :

1. Le projet gouvernemental viole la Constitution

L'article 4 de la Constitution du Togo stipule :

« La souveraineté appartient au peuple. Il l'exerce par ses représentants et par voie de référendum. Aucune section du peuple, aucun corps de l'Etat ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice..... »

L'article 5 de la même Constitution, qui proclame et garantit l'égalité des électeurs et de leurs voix, précise :

*« Le suffrage est **universel, égal et secret**. Il peut être direct ou indirect. Sont électeurs dans les conditions fixées par la loi, tous les nationaux togolais des deux sexes, âgés de dix-huit (18) ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques. »*

Il ressort de ces deux articles de la Constitution qu'au Togo, les députés représentent **exclusivement** le peuple et en aucun cas des zones géographiques. De plus, le principe d'une personne, un vote implique que chaque député représente une même proportion de la population.

Le scénario utilisé par le gouvernement procède de l'arbitraire et d'une volonté délibérée de perpétuer l'injustice par la violation des articles 4 et 5 de la Constitution. La répartition des sièges de député par l'application d'un soi-disant critère pondéré de représentativité, intégrant la démographie et la superficie de chaque circonscription électorale, à raison de 70% pour le paramètre démographique et 30% pour le paramètre superficie, n'a aucun sens.

2. Le projet gouvernemental est incongru

Le Togo s'étale sur une largeur maximum de 150 km et une longueur de 600 km. Dans une telle configuration géographique, aucune localité d'une préfecture n'est distante de plus de 150 km du chef lieu de la préfecture.

Un territoire vaste avec de bonnes routes étant beaucoup plus accessible qu'un petit territoire avec des routes impraticables, le régime RPT, après avoir, 50 ans durant, privé le pays de voies de communication, en détournant à son profit, les ressources publiques qui auraient pu servir à la construction et à l'entretien de routes, est aujourd'hui mal placé pour invoquer le paramètre d'accessibilité. Il est donc indécent voire absurde d'invoquer au Togo, le critère d'accessibilité et pire encore le critère de la superficie pour allouer des sièges de député.

Au demeurant, l'attribution systématique d'un minimum de deux sièges par préfecture règle les situations de quelque nature que ce soit, notamment *“les spécificités démographiques et géographiques notamment la densité démographique et le caractère urbain ou rural des espaces considérés”*, comme l'indique le gouvernement, et dont pourrait se prévaloir une préfecture, une région, une circonscription électorale donnée.

3. Le projet gouvernemental manque d'objectivité

Le projet gouvernemental manque totalement d'objectivité et de consistance. En effet, le gouvernement ne précise aucune base objective, de caractère scientifique (statistique ou démographique) ou correspondant à des normes internationales généralement admises et qui justifierait l'adoption de la répartition de 70% pour le paramètre population et 30% pour le paramètre superficie.

La réalité c'est que le régime RPT tente une fois encore de servir à la classe politique et aux populations togolaises, **une abominable supercherie**. En témoigne l'analyse ci-après de deux autres scénarios de répartition du même acabit (TABLEAU 2).

TABLEAU 2.
Nombre de sièges de député par préfecture suivant d'autres scénarios
de répartition des paramètres démographie et superficie

Région	Préfecture	Scénario n°1: pop=80%, sup=20%				Scénario n°2 pop=75%, sup=25%				Scénario GVT pop=70%, sup=30%			
		Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012
Centrale	Blitta	2,36	2	3	-1	2,49	2	3	-1	2,63	3	3	0
	Sotouboua	2,93	3	3	0	3,14	3	3	0	3,36	3	3	0
	Tchamba	2,28	2	2	0	2,42	2	2	0	2,56	3	2	1
	Tchaoudjo	2,74	3	3	0	2,81	3	3	0	2,87	3	3	0
Total Centrale		10,31	10	11	-1	10,87	10	11	-1	11,42	12	11	1
Kara	Assoli	0,78	2	2	0	0,81	2	2	0	0,83	2	2	0
	Bassar	2,20	2	3	-1	2,36	2	3	-1	2,51	3	3	0
	Binah	0,89	2	2	0	0,88	2	2	0	0,88	2	2	0
	Dankpen	2,13	2	2	0	2,24	2	2	0	2,34	2	2	0
	Doufelgou	1,18	2	2	0	1,21	2	2	0	1,25	2	2	0
	Kéran	1,50	2	2	0	1,56	2	2	0	1,63	2	2	0
	Kozah	2,67	3	3	0	2,60	3	3	0	2,53	3	3	0
Total Kara		11,34	15	16	-1	11,65	15	16	-1	11,97	16	16	0
Maritime	Avé	1,32	2	2	0	1,33	2	2	0	1,34	2	2	0
	Bas-Mono	1,05	2	0	2	1,02	2	0	2	0,99	2	0	2
	Golfe	7,74	8	2	6	7,28	7	2	5	6,82	7	2	5
	Lomé	8,79	9	5	4	8,25	8	5	3	7,71	8	5	3
	Lacs	1,91	2	3	-1	1,82	2	3	-1	1,73	2	3	-1
	Vo	2,40	2	3	-1	2,31	2	3	-1	2,23	2	3	-1
	Yoto	2,10	2	3	-1	2,08	2	3	-1	2,06	2	3	-1
	Zio	3,66	4	3	1	3,61	4	3	1	3,55	4	3	1
Total Maritime		28,96	31	21	10	27,70	29	21	8	26,44	29	21	8
Plateaux	Agou	1,15	2	2	0	1,16	2	2	0	1,17	2	2	0
	Akébou	1,00	2	0	2	1,05	2	0	2	1,09	2	0	2
	Amou	1,59	2	3	-1	1,65	2	3	-1	1,70	2	3	-1
	Anié	1,38	2	0	2	1,41	2	0	2	1,44	2	0	2
	Danyi	0,53	2	2	0	0,53	2	2	0	0,53	2	2	0
	Est-Mono	1,99	2	2	0	2,09	2	2	0	2,19	2	2	0
	Haho	3,48	3	2	1	3,53	4	2	2	3,59	4	2	2
	Kloto	1,62	2	3	-1	1,57	2	3	-1	1,52	2	3	-1
	Kpélé	1,05	2	0	2	1,07	2	0	2	1,09	2	0	2
	Moyen-Mono	0,98	2	2	0	0,97	2	2	0	0,97	2	2	0
	Ogou	3,09	3	3	0	3,12	3	3	0	3,15	3	3	0
	Wawa	1,40	2	3	-1	1,42	2	3	-1	1,44	2	3	-1
Total Plateaux		19,26	26	22	4	19,57	27	22	5	19,89	27	22	5
Savanes	Cinkassé	0,91	2	0	2	0,88	2	0	2	0,85	2	0	2
	Kpendjal	2,12	2	2	0	2,15	2	2	0	2,17	2	2	0
	Oti	3,21	3	3	0	3,39	3	3	0	3,57	4	3	1
	Tandjoaré	1,54	2	2	0	1,54	2	2	0	1,54	2	2	0
	Tône	3,34	3	4	-1	3,24	3	4	-1	3,14	3	4	-1
Total Savanes		11,13	12	11	1	11,21	12	11	1	11,28	13	11	2
TOTAL GENERAL		81	94	81	13	81	93	81	12	81	97	81	16

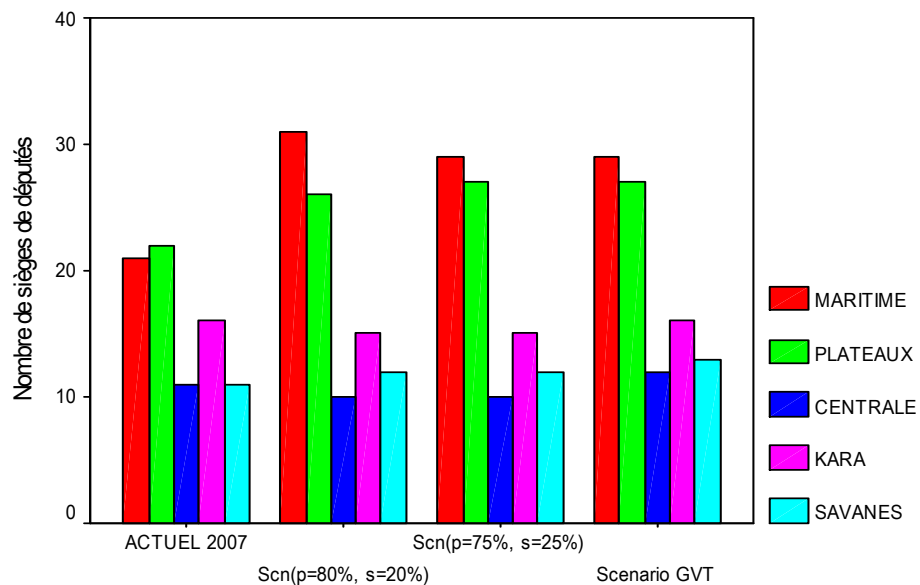
TABLEAU 3.

Nombre de sièges de député par région suivant d'autres scénarios de répartition des paramètres démographie et superficie

REGIONS	Super. en km ²	Population RGPH 2010	Densité hab/km ²	Ratio popul.	Ratio super.	Ratio pondéré (80%,20%)	Ratio pondéré (75%,25%)	Ratio pondéré (70%,30%)	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012	Députés calculé	Députés retenus en 2012	Députés en 2007	Variation 2007/2012									
																					Scénario n°1: pop=80%, sup=20%			Scénario n°2 pop=75%, sup=25%			Scénario GVT pop=70%, sup=30%		
CENTRALE	13 413	617 871	46	9,98%	23,72%	12,73%	13,41%	14,10%	10,31	10	11	-1	10,87	10	11	-1	11,42	12	11	1									
KARA	11 450	769 940	67	12,44 %	20,24%	14,00%	14,39%	14,78%	11,34	15	16	-1	11,65	15	16	-1	11,97	16	16	0									
SAVANES	8 599	828 224	96	13,38 %	15,20%	13,74%	13,83%	13,93%	11,13	12	11	1	11,21	12	11	1	11,28	13	11	2									
SOUS-TOTAL										37				37				41											
MARITIME	6 114	2 599 955	425	41,99 %	10,81%	35,76%	34,20%	32,64%	28,96	31	21	10	27,70	29	21	8	26,44	29	21	8									
PLATEAUX	16 983	1 375 165	81	22,21 %	30,03%	23,77%	24,17%	24,56%	19,26	26	22	4	19,57	27	22	5	19,89	27	22	5									
SOUS-TOTAL										57				56				56											
TOTAL GENERAL	56 559	6 191 155	109	100%	100%	100%	100%	100%	81	94	81	13	81	93	81	12	81	97	81	16									

GRAPHIQUE 1

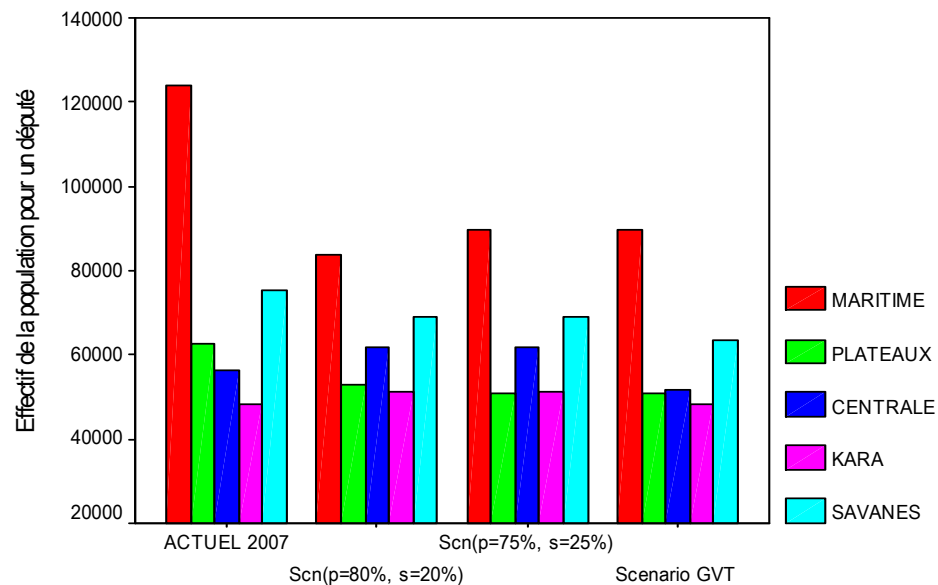
Nombre de sièges de député par région



REGIONS

GRAPHIQUE 2

Nombre d'habitants par siège de député et par région



REGIONS

TABLEAU 3 BIS
Nombre d'habitants par siège de député et par région

Région	Population RGPB définitif 2010	Députés en 2007	Députés retenus en 2012			Quotient de représentativité			Sièges en 2007
			pop=80% sup=20%	pop=75% sup=25%	pop=70% sup=30%	pop=80% sup=20%	pop=75% sup=25%	pop=70% sup=30%	
Savanes	828 224	11	12	12	13	69 019	69 019	63 710	75 293
Kara	769 940	16	15	15	16	51 329	51 329	48 121	48 121
Centrale	617 871	11	10	10	12	61 787	61 787	51 489	56 170
Plateaux	1 375 165	22	26	27	27	52 906	50 759	50 572	62 508
Maritime	2 599 955	21	31	29	29	83 870	89 654	89 654	123 807
Total Général	6 191 155	81	94	93	97	65 869	66 506	63 700	76 434
ECART TYPE						11 902	14 302	15 447	26 828

TABLEAU 4.
Variation du nombre de sièges de député entre 2007 et 2012 suivant les différents scénarios

Région	Préfecture	Variation 2007/2012		
		Scenario1 pop=80% sup=20%	Scenario2 pop=75% sup=25%	Scenario GVT pop=70% sup=30%
Savanes	Tone	-1	-1	-1
Centrale	Blitta	-1	-1	0
Kara	Bassar	-1	-1	0
Plateaux	Amou	-1	-1	-1
Plateaux	Kloto	-1	-1	-1
Plateaux	Wawa	-1	-1	-1
Maritime	Lacs	-1	-1	-1
Maritime	Vo	-1	-1	-1
Maritime	Yoto	-1	-1	-1

4. Le projet gouvernemental est discriminatoire

Le TABLEAU 2 présente, en plus du scénario gouvernemental (démographie 70% et superficie 30%), deux autres scénarios de répartition des paramètres démographie et superficie, à savoir scénario n°1 (démographie 80% et superficie 20%) et scénario n°2 (démographie 75% et superficie 25%) :

Sur la base du TABLEAU 2, le TABLEAU 4 présente, entre 2007 et 2012, la variation du nombre de sièges de député, pour les préfectures qui perdent des sièges de député suite à l'application des différents scénarios. Le TABLEAU 3 fait la synthèse par région.

L'analyse des différents tableaux conduit aux constats suivants :

- Le TABLEAU 4 montre que l'application du scénario 1 (80%,20%) et du scénario 2 (75%,25%) fait perdre entre 2007 et 2012, un siège de député aux préfectures de Tône, de Blitta, de Bassar, d'Amou, de Kloto, de Wawa, des Lacs, de Vo, et de Yoto. Par contre le scénario GVT (70%, 30%), utilisé par le Gouvernement, permet aux préfectures de Bassar et de Blitta de ne perdre aucun siège de député entre 2007 et 2012.
- Le TABLEAU 3 montre que lorsque le paramètre géographique passe de 20% à 30%, le nombre de sièges de député alloués aux régions augmente sauf pour la région Maritime. Les régions septentrionales (Centrale, Kara, Savanes), considérées par le RPT comme ses fiefs, dans leur ensemble, bénéficient de quatre (4) sièges supplémentaires (en passant de 37 à 41 sièges). Par contre, la région Maritime perd deux (2) sièges (en passant de 31 à 29 sièges).

TABLEAU 5.
Quotients de représentativité et écarts types selon les scénarios

Région	Préfecture	Population RGPB 2010	Députés en 2007	Députés retenus en 2012			Quotient de représentativité			Pop. par siège de député en 2007
				pop=80% sup=20%	pop=75% sup=25%	pop=70% sup=30%	pop=80% sup=20%	pop=75% sup=25%	pop=70% sup=30%	
Centrale	Blitta	137 658	3	2	2	3	68 829	68 829	45 886	45 886
Centrale	Sotouboua	158 425	3	3	3	3	52 808	52 808	52 808	52 808
Centrale	Tchamba	131 674	2	2	2	3	65 837	65 837	43 891	65 837
Centrale	Tchaoudjo	190 114	3	3	3	3	63 371	63 371	63 371	63 371
Kara	Assoli	51 491	2	2	2	2	25 746	25 746	25 746	25 746
Kara	Bassar	119 717	3	2	2	3	59 859	59 859	39 906	39 906
Kara	Binah	70 054	2	2	2	2	35 027	35 027	35 027	35 027
Kara	Dankpen	130 723	2	2	2	2	65 362	65 362	65 362	65 362
Kara	Doufelgou	78 635	2	2	2	2	39 318	39 318	39 318	39 318
Kara	Kéran	94 061	2	2	2	2	47 031	47 031	47 031	47 031
Kara	Kozah	225 259	3	3	3	3	75 086	75 086	75 086	75 086
Maritime	Avé	97 830	2	2	2	2	48 915	48 915	48 915	48 915
Maritime	Bas-Mono	88 846	0	2	2	2	44 423	44 423	44 423	
Maritime	Golfe	732 846	2	8	7	7	91 606	104 692	104 692	366 423
Maritime	Lomé	837 437	5	9	8	8	93 049	104 680	104 680	167 487
Maritime	Lacs	172 148	3	2	2	2	86 074	86 074	86 074	57 383
Maritime	Vo	210 075	3	2	2	2	105 038	105 038	105 038	70 025
Maritime	Yoto	165 596	3	2	2	2	82 798	82 798	82 798	55 199
Maritime	Zio	295 177	3	4	4	4	73 794	73 794	73 794	98 392
Plateaux	Agou	84 890	2	2	2	2	42 445	42 445	42 445	42 445
Plateaux	Akébou	62 245	0	2	2	2	31 123	31 123	31 123	
Plateaux	Amou	105 091	3	2	2	2	52 546	52 546	52 546	35 030
Plateaux	Anié	95 090	0	2	2	2	47 545	47 545	47 545	
Plateaux	Danyi	38 742	2	2	2	2	19 371	19 371	19 371	19 371
Plateaux	Est-Mono	121 789	2	2	2	2	61 124	58 209	55 559	60 895
Plateaux	Haho	247 817	2	3	4	4	82 606	61 954	61 954	123 909
Plateaux	Kloto	139 043	3	2	2	2	69 522	69 522	69 522	46 348
Plateaux	Kpélé	75 890	0	2	2	2	37 945	37 945	37 945	
Plateaux	Moyen-Mono	77 286	2	2	2	2	38 643	38 643	38 643	38 643
Plateaux	Ogou	226 308	3	3	3	3	75 436	75 436	75 436	75 436
Plateaux	Wawa	100 974	3	2	2	2	50 487	50 487	50 487	33 658
Savanes	Cinkassé	78 592	0	2	2	2	39 296	39 296	39 296	
Savanes	Kpendjal	155 091	2	2	2	2	77 546	77 546	77 546	77 546
Savanes	Oti	190 543	3	3	3	4	63 514	63 514	47 636	63 514
Savanes	Tandjoaré	117 519	2	2	2	2	58 760	58 760	58 760	58 760
Savanes	Tône	286 479	4	3	3	3	95 493	95 493	95 493	71 620
Total Général		6 191 155	81	94	93	97	65 869	66 506	63 700	76 434
ECARTS TYPES							20 807	21 720	22 196	65 572

- L'analyse du TABLEAU 3bis et du GRAPHIQUE 2 montre que le gouvernement utilise insidieusement la région de la Kara comme référence pour ajuster les quotients de représentativité. En effet, le quotient de représentativité de Kara est maintenu à 48 121 habitants pour un député entre 2007 et 2012. Cela permet de conserver le nombre de sièges de député de la région de la

Kara au même niveau qu'en 2007. Avec 12,4% de la population togolaise, la région de la Kara détient actuellement 19,8 % des sièges de député, et détiendrait en 2012 16,5% des sièges de député et serait toujours surreprésentée. Il serait plus logique d'utiliser comme référence le quotient de représentativité de la région des Savanes (75 293 habitants pour un député) qui, avec 13,4% de la population, détient actuellement 13,6% des sièges de député, conformément à la Constitution.

La région des Plateaux, avec 22,2 % de la population, détient actuellement 27,2 % des sièges de député et détiendrait en 2012, 28,1% des sièges de député et serait davantage surreprésentée. Cette situation est due principalement à la création de trois (3) nouvelles préfectures dans la région des Plateaux. Si le nombre de sièges dans la région des Plateaux était maintenu à 22, comme dans la législature en cours, cette région, avec 22,2 % de la population, détiendrait en 2012, 23,9 % des sièges, ce qui rétablirait en partie l'équité en termes de représentativité. La création récemment de trois (3) nouvelles préfectures dans cette région ne fait qu'exacerber l'iniquité au lieu de l'enrayer sinon de l'atténuer.

- Le TABLEAU 4 montre que le scénario du gouvernement bafoue le principe du maintien des acquis par rapport à la législature en cours et prive les préfectures de l'Amou, de Vo, et de Yoto d'un (1) siège de député.
Les préfectures de Tône, de Kloto, des Lacs, et de Wawa, subissent le même sort, la création de nouvelles préfectures n'étant qu'un subterfuge de plus pour faire croire le contraire.
- Enfin, le TABLEAU 5 montre que le scénario (80%,20%) avec un écart type¹ de 20 807 habitants présente une meilleure concentration autour de la moyenne, traduisant ainsi une plus grande harmonie dans la répartition des sièges.
A contrario, le scénario retenu par le gouvernement, avec un écart type de 22 196 habitants soit 7% de plus, traduit la persistance de disparités plus importantes dans la répartition des sièges.

5. L'argument budgétaire du gouvernement est un prétexte fallacieux

Le gouvernement prétend « *qu'il s'agit également de ne pas provoquer une inflation importante du nombre de députés qui grèverait le budget de l'Etat et impacterait le fonctionnement de l'Assemblée Nationale* ».

Or la répartition (80%,20%) conduit à un nombre total de 94 sièges de député qui est inférieur aux 97 sièges auxquels conduit la répartition (70%,30%) retenue par le gouvernement. Les raisons budgétaires invoquées par le gouvernement pour limiter à 97 le nombre de sièges de député ne constituent donc qu'une supercherie de plus !

Du reste, une éradication des dépenses fantaisistes de la présidence de la République et une lutte efficace contre la corruption, la gabegie et les détournements de fonds publics, permettront de dégager suffisamment de ressources budgétaires pour financer une Assemblée nationale comportant 110 sièges de député et établissant une équité d'ensemble dans la représentation des populations togolaises.

IV - CONCLUSION

L'utilisation systématique de la superficie comme critère de découpage électoral n'a aucun sens. L'attribution dès le départ de deux (2) sièges de député à toutes les préfectures (y compris celles qui n'y ont pas droit en application des seuls critères objectifs) vise précisément à prendre en compte les particularités de chaque préfecture, région ou circonscription électorale.

¹ En statistique, l'**écart type** mesure la variabilité autour d'une moyenne. Il permet de comparer plusieurs scénarios. En termes simples, plus l'écart type est petit, plus les valeurs sont proches les unes des autres. Chaque député devant représenter approximativement le même nombre d'électeurs ou de population, le scénario qui a le plus petit écart type doit être considéré comme le meilleur.

Le seul critère constitutionnel objectif à caractère scientifique sur lequel doit être fondée une opération de découpage électoral au Togo, est le quotient de représentativité. C'est sur la base de ce quotient que doivent s'opérer les ajustements nécessaires qu'appellent les spécificités des régions ou préfectures, de manière à répondre à la problématique d'un découpage électoral équitable.

Les subterfuges et les stratagèmes auxquels se livre le gouvernement avec son « *critère pondéré de représentativité intégrant la démographie et la superficie* » cachent mal la mise en œuvre de sa politique régionaliste Nord-Sud qui maintient la région Maritime et spécialement la préfecture du Golfe et la Commune de Lomé dans une situation de sous-représentativité à l'Assemblée nationale.

L'attribution de 3 sièges supplémentaires à la Commune de Lomé et de 5 sièges supplémentaires à la préfecture du Golfe (alors que Lomé et Golfe réunies devraient, en application rigoureuse des critères constitutionnels, totaliser plus de 20 sièges) n'est qu'un subterfuge destiné à abuser la communauté internationale, notamment l'Union Européenne, en laissant accroire un règlement juste de l'iniquité dont le Sud du pays est victime relativement à sa représentation à l'Assemblée nationale.

Il est inacceptable que la région des Plateaux, avec 1 375 165 habitants, soit dotée de 27 sièges de député, alors que la région Maritime, avec 2 599 955 habitants (presque deux fois plus) se voit attribuer 29 sièges, soit seulement deux sièges de plus. Le GRAPHIQUE 1 illustre pleinement cette injustice.

Il est tout aussi inacceptable que les régions Centrale, de la Kara et des Savanes, qui totalisent 2 216 035 habitants, soient dotées de 41 sièges de député, alors que les régions Maritime et des Plateaux, qui totalisent 3 975 120 habitants (soit 1,79 fois plus) se voient attribuer seulement 56 sièges.

Au total, le projet de découpage électoral du gouvernement est loin d'apporter à la question cruciale du découpage électoral au Togo, la réponse adéquate qu'attendent les populations togolaises. Au contraire, ce projet traduit la volonté et l'obsession du régime RPT de pérenniser l'injustice et de laisser persister, comme relevé dans le rapport de la mission d'observation électorale de l'UE, des disparités criardes *"au détriment, principalement, des circonscriptions du Sud et tout particulièrement de la ville de Lomé et de son « hinterland » (préfecture du Golfe)"*. Ce projet ne saurait en conséquence être retenu.

Tout comme la question de la limitation du mandat présidentiel, le mode de scrutin ou les conditions d'éligibilité, le découpage électoral fait partie du dispositif de verrouillage du système politique togolais, qui permet la reproduction à l'infini des victoires frauduleuses par lesquelles le RPT se maintient abusivement au pouvoir. L'alternance démocratique à laquelle aspire notre pays exige que les populations togolaises se mobilisent massivement pour faire sauter tous ces verrous.

Lomé, le 03 avril 2012